

**Mission Permanente de la
République du Mali à Genève**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But– Une Foi**

**Ambassade
de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique**



***DECLARATION DE LA DELEGATION MALIENNE A LA 71^{ème} SESSION
DU COMITE EXECUTIF DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES (HCR)***

Genève, 05-09 octobre 2020

Monsieur le Président du Comité Exécutif ;

Monsieur le Haut-Commissaire ;

Mesdames et Messieurs,

La délégation du Mali se réjouit de l'adhésion de son pays, en décembre 2019, en qualité de membre permanent du Comité exécutif du HCR et souscrit à la déclaration faite au nom du groupe africain par Monsieur Mehdi LITIM de la Mission permanente de l'Algérie.

Permettez-moi, à l'entame de mon intervention, d'adresser mes chaleureuses félicitations au président de cette 71ème session, Son Excellence Monsieur Marc PECSTEEN de BUYTSWERVE, Ambassadeur du Royaume de Belgique à Genève, pour la dextérité avec laquelle il dirige nos débats.

Qu'il me soit permis également, au nom de la République du Mali, de saluer Monsieur Filippo Grandi, haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et toute son équipe pour leur travail inlassable et remarquable en faveur des réfugiés.

Le Mali, profondément ébranlé par une crise sécuritaire, institutionnelle et sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, voudrait partager avec la communauté internationale sa grande préoccupation face à l'augmentation continue du nombre des personnes déplacées au Mali et dans le Sahel et présenter les efforts consentis en guise de réponse aux défis humanitaires et à la lutte contre l'apatridie.

Mesdames et Messieurs ;

Face aux questions des déplacements forcés et la problématique de plus en plus complexe de protection des personnes déplacées, il est important de rappeler que la crise sécuritaire, humanitaire et sanitaire qui affecte le Sahel a généré des déplacements de plusieurs milliers de personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, avec d'importantes répercussions sur certains pays, dont le nôtre.

En dépit de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger intervenu en 2015, de la tenue du dialogue national

inclusif organisé à Bamako en décembre 2019 et des efforts concertés de la communauté internationale, les régions du nord et celles de Ségou et de Mopti au centre du Mali continuent d'être affectées par des conflits armés, situation aggravée par les effets des changements climatiques avec pour corollaire des déplacements forcés de populations.

Ainsi à la fin du mois de juillet 2020, il a été enregistré **141 676** réfugiés maliens dans les trois principaux pays d'asile du Sahel, **287 496** personnes déplacées internes contre **171 437** en 2019, soit une augmentation de plus de **60%**. Ce chiffre en nette hausse, comparé à celui de l'année précédente, illustre parfaitement les effets néfastes de la recrudescence des actes de violences dans la bande sahélienne. Le Mali accueille également plus de 47 000 réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire.

Mesdames et Messieurs,

Il s'agit pour nos pays durement éprouvés, comme cela a été annoncé à la réunion virtuelle des hauts représentants sur les défis humanitaires au Sahel central, en prélude à la table ronde ministérielle du 20 octobre 2020, de mettre en exergue les vulnérabilités que la région du Sahel en général et le Mali en particulier connaissent depuis quelques années, caractérisées par une crise multidimensionnelle dont les conséquences humanitaires se sont accentuées à la faveur de la dégradation de la situation sur le terrain. Cette situation accroît davantage la précarité des populations déjà confrontées à d'autres difficultés aux plans sécuritaire, socio-politique, économique, climatique, environnemental auxquelles s'ajoutent les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19.

Dans le cadre des solutions durables envisagées, le Mali tient à poursuivre le processus déjà engagé pour le rapatriement volontaire des réfugiés maliens, et les initiatives et actions en cours ou à venir, notamment :

- la réunion de haut niveau sur le retour des réfugiés maliens dans la dignité et la sécurité tenue à Niamey, le 23 février 2018 ;
- le Dialogue régional de protection et de solutions dans le cadre des déplacements forcés au sahel tenu à Bamako, les 11 et 12 septembre 2019 ;

- la réaffirmation des conclusions du dialogue régional inclusif de Bamako par l'engagement et la signature, le 09 octobre 2019, à Genève, par les autorités concernées en marge de la 70^{ème} session de l'Excom 2019 ;
- la participation du Mali à la prochaine réunion ministérielle du 20 octobre 2020 sur les défis humanitaires au Sahel Central.

Toutes ces initiatives qui font référence aux principes et standards des Conventions et protocoles internationaux et à la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) concernant certains aspects spécifiques des réfugiés en Afrique, permettront de renforcer la protection et de répondre aux besoins les plus urgents des réfugiés, des personnes déplacées internes, des apatrides et des personnes à risque d'apatridie.

Mesdames et messieurs

Qu'il me soit également permis d'évoquer les principales réalisations dans la lutte contre l'apatridie depuis la tenue du segment de haut niveau organisé durant la 1^{ère} journée de la 70^{ème} session de l'Excom 2019 relatif à la campagne mondiale #J'appartiens# lancée en novembre 2014.

A cet égard, le Mali qui dispose d'un plan national de lutte contre ce fléau validé en août 2017 a réalisé en dépit de la pandémie de la Covid-19 des activités telles que le traitement en cours de 500 dossiers de naturalisation de réfugiés originaires de la sous-région dans le cadre de la lutte contre l'apatridie. Ces démarches inclues la transposition de la Convention de Kampala dans l'arsenal législatif national pour accorder le statut de protection aux migrants, personnes déplacées internes et apatrides dont les procédures d'élaboration sont très avancées.

En outre, il est prévu l'intégration des questions relatives aux statistiques sur le risque d'apatridie dans le recensement général de la population dont la collecte des données est actuellement en cours.

Ceci est une claire indication de la volonté des autorités maliennes à réussir l'éradication de l'apatridie d'ici 2024 à laquelle elles ont volontairement souscrites.

Mesdames et messieurs

Je reste persuadé que la réaffirmation des résultats issus des initiatives et rencontres ne suffisent pas, bien au contraire, il s'agira pour l'ensemble des partenaires de travailler en synergie pour traduire en plans d'actions et feuille de route suivant une approche de planification concertée et inclusive, les résultats des réflexions et initiatives cités ci-dessus.

Enfin, le Gouvernement du Mali réitère son appel à l'ensemble des partenaires, pour une assistance multiforme, afin de faire face aux multiples défis d'ordre humanitaire et de résilience au Sahel.

Je vous remercie de votre aimable attention.

